



Municipalité de Montebello

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, QUE:

Le conseil municipal, à la séance ordinaire tenue le 21 mars 2016, a adopté le règlement numéro 887-2016 concernant l'adoption du règlement des permis du Rockfest – Modification des dates

Le règlement numéro 887-2016 est déposé au bureau municipal, 550, rue Notre-Dame, Montebello (Québec) JOV 1LO et toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures de bureau.

Le règlement numéro 887-2016 entrera en vigueur conformément à la loi.


Donné à Montebello ce 30 mars 2016.


Benoit Hébert
Directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Benoit Hébert, directeur général, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 30 mars 2016 entre 11 heures et 12 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 30 mars 2016.


Benoit Hébert
Directeur général